PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024 COMMUNE DE MAUBERT-FONTAINE

La réunion a débuté le 10 avril 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur MOUGIN Christian.

Membres présents :

Madame BOQUET Nathalie
Monsieur BRESSY Arnaud
Monsieur CARBONNEAUX Bernard
Monsieur GADROY Guillaume
Madame GEOFFROY Elodie
Monsieur LABILLOY Laurent
Madame LE CALVEZ Aude
Monsieur MOUGIN Christian

Membres absents représentés :

Monsieur COLLEAUX Jean-Claude Pouvoir donné à Mme BOQUET Nathalie Madame LABILLOIS Jill Pouvoir donné à M GADROY Guillaume Madame THIEBEAUX Christine Pouvoir donné à M CARBONNEAUX Bernard

Membres absents:

Monsieur VIOT Olivier

Monsieur BRESSY Dany Madame CHATRY Virginie Monsieur FLICHET Clément

Secrétaire de séance : Madame LE CALVEZ Aude

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 11_2024 Compte de gestion CCAS 2023 suite dissolution
- 12 2024 Compte de gestion 2023 Commune
- 13 2024 Compte administratif CCAS 2023 suite dissolution
- 14 2024 Compte administratif 2023 Commune
- 15 2024 Affectation du résultat avec reprise des résultats CCAS 2023
- 16_2024 Taux d'imposition 2024
- 17 2024 Subventions aux associations
- 18 2024 Budget Primitif 2024
- 19_2024 RODP 2024
- 20 2024 Décisions prises dans le cadre des délégations
- Questions diverses

11_2024 - Compte de gestion CCAS 2023 suite dissolution

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 du CCAS présentant un excédent global de 9479.10 €.

12 voix pour

12_2024 - Compte de gestion 2023 Commune

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 213854.70 €.

12 voix pour

13 2024 - Compte administratif CCAS 2023 suite dissolution

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Madame LE CALVEZ Aude, 1er Adjoint, prend la présidence.

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 du CCAS présentant un excédent global de 9479.10 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 9479.10 € est approuvé et repris dans l'affectation des résultats du budget de la commune suite à la dissolution du budget du CCAS en date du 31/12/2023.

11 voix pour

1 absent: M MOUGIN Christian

14 2024 - Compte administratif 2023 Commune

Monsieur MOUGIN Christian, Maire, ayant quitté la salle, Madame LE CALVEZ Aude, 1er Adjoint, prend la présidence.

Le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 213854.70 €.

Après vote, le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent global de 213854.70 € est approuvé.

11 voix pour

1 absent: M MOUGIN Christian

15_2024 - Affectation du résultat avec reprise des résultats CCAS 2023

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M57 abrégée,

Après avoir approuvé le 10 avril 2024, le compte administratif pour 2023, qui présente un excédent de fonctionnement de 477072.53 € pour le budget de la commune et de 2981.19 € pour le budget du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2023,

Constatant que ledit compte administratif de la commune fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 263217.83 € pour le budget de la commune et un excédent de la section d'investissement s'élevant à 6497.91 € pour le budget du CCAS suite à sa dissolution au 31/12/2023, entrainant un besoin de financement de (-263217.83 + 6497.91) 256719.92 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2023 pour un montant de 117102.47 €,

Vu l'état des recettes engagées non titrées après service fait au 31 décembre 2023 pour un montant de 101233 €,

Décide, sur proposition du maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 279087.30 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 200966.42 €.

12 voix pour

16_2024 - Taux d'imposition 2024

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 36.04 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 21 %

Taxe d'habitation 10.5 %

12 voix pour

17_2024 - Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les demandes de subventions pour l'année 2024, comme suit :

0	Familles Rurales	3 000 €
0	Ardennes Génétique Rocroi	100 €
0	Football Club de Maubert	1 900 €
•	Fanfare de Rimogne	500€
0	Secours Catholique	200 €
•	Les Restos du Coeur Ardennes	200 €
0	Croix Rouge	200 €
0	LISA	100 €
0	La Prévention Routière	100€
•	Ecole primaire	500 €

Concernant le Football Club de Maubert, Madame LE CALVEZ (Football Club de Maubert) a quitté la salle pendant la délibération la concernant.

12 voix pour

18_2024 - Budget Primitif 2024

Le conseil municipal vote le budget primitif de l'année 2024 et l'arrête en dépenses et en recettes à :

section de fonctionnement
 section d'investissement
 928116 €
 813934 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

12 voix pour

19 2024 - RODP 2024

Le conseil municipal décide de réclamer à Orange la somme de 868 €, selon le détail suivant :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER (RODP) 2024

Type d'implantation	Situation au 31/12/2023	Montant plafond pour 2024	Total
km artère aérienne	8.615	64.36	554.46
km artère en sous-sol	6.36	48.27	307
borne pavillonnaire	0.2	32.18	6.44
TOTAL			867.90

Arrondi à l'€ le plus proche

Art L.2322-4 du code de la 868 € propriétés des personnes publiques

12 voix pour

20 2024 - Décisions prises dans le cadre des délégations

Aucune décision prise dans le cadre des délégations.

12 non-participants

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h15.

Madame LE CALVEZ Aude Secrétaire de séance Monsieur MOUGIN Christian, Maire

